



1

Dans le cadre du décret Education Permanente

La Plate-forme francophone du Volontariat  
présente :

## ANALYSE

10712 signes

# Le volontariat, un engagement sans frontières

Amandine Tiberghien

*Le volontariat transfrontalier, une réalité  
européenne?*



Plate-forme francophone du Volontariat ASBL

Place L'Ilon, 13 - 5000 Namur ■ T. 081 31 35 50



## Introduction

Cette analyse questionne l'engagement au-delà des frontières et plus spécifiquement des frontières européennes. Le volontariat est envisagé de façon très différente à travers l'Europe et dans le monde, selon le contexte culturel, historique et juridique du pays concerné. Ce qui fonctionne bien dans un pays peut donc ne pas ou mieux fonctionner ailleurs. Par exemple, le nombre de volontaires actifs en Amérique du Nord est considérable et bien plus important qu'en Europe<sup>1</sup>.

2

De quoi découle cette différence ? Y-a-t-il des différences entre les pays européens ? Est-ce que les frontières influencent la manière de faire du volontariat ?

Il est important pour les gens qui sont impliqués dans le secteur du volontariat de connaître les différentes approches. En apprendre davantage sur les réalités du volontariat dans différents pays constitue une grande richesse.

### 1. Le concept de « frontière »

Le titre d'un ouvrage célèbre de Marshall Mac Luhan inspire régulièrement les médias : « *le monde est un village* ». Beaucoup de métiers se revendiquent même désormais « sans frontières » (médecins, ingénieurs, avocats...). Pourtant, la société reste bien fragmentée par diverses séparations qu'elles soient physiques, culturelles, sociales ou encore symboliques.

---

<sup>1</sup> 65 millions de personnes réalisaient une activité de volontariat en 2012, sur une population totale de 314 millions d'habitants ( Bureau of Labor Statistics)





Le terme « frontière » est apparu au XIII<sup>e</sup> siècle. Il désignait alors la ligne de front établie par une armée. Cette étymologie militaire a laissé place à la simple délimitation entre deux Etats que l'on connaît aujourd'hui.

Une chaîne de montagnes, un cours d'eau ou d'autres éléments naturels ne suffisent pas à instituer une séparation entre deux pays. Toutes les frontières, définies aux termes de guerres et de traités ou d'accords, ont été tracées par l'Homme.

Les frontières sont si peu naturelles que, très souvent, les Etats ont ressenti le besoin de les matérialiser : murs, barrières, douanes, fils barbelés, ... . Mais malgré cela, les frontières n'arrêtent pas les déplacements : elles les filtrent uniquement.

## 2. Des modèles de volontariat liés aux traditions et aux cultures

Le volontariat ne se pratique pas de la même manière partout. L'encadrement, la durée, le statut, les droits, etc. varient. Pourtant, dans le cadre du volontariat, il faudrait plutôt parler de frontières « culturelles » que de barrières étatiques ou de frontières nationales.

### **Le modèle anglo-saxon**

L'Irlande, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont tous trois un « profil » similaire dans le domaine du volontariat. Le rapport à l'Etat est très différent de ce que l'on connaît en Europe continentale. Là-bas, les pouvoirs publics ne sont pas là pour assumer les services d'intérêt général, ce sont bien les citoyens eux-mêmes qui remplissent ce rôle. L'Etat n'intervient que comme régulateur.

Un des principes qui a marqué l'histoire de l'engagement dans ces pays date de 1601, il s'agit des « Lois sur les Pauvres » (« Poor Laws »). Celles-ci s'inscrivent dans la tradition puritaine selon laquelle tout ce qui est hors du champ de travail ne doit pas être





consacré à des loisirs personnels et passifs mais à des activités de services aux autres.

Les secteurs associatifs britanniques et irlandais sont fortement professionnalisés, tant au niveau des salariés que des volontaires ; ces derniers suivent d'ailleurs souvent les mêmes cycles de formations. Les volontaires anglo-saxons sont en moyenne plus jeunes que dans les autres pays européens, ce qui est sans doute dû à un apprentissage précoce de ce type de pratiques. Dès l'école, on inculque aux enfants l'importance du volontariat et cela fait partie des processus de socialisation classique.

4

### Le modèle nordique

Le volontariat au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède n'est bien entendu pas le même que dans le reste de l'Europe. Dans les pays nordiques, l'Etat incarne véritablement les services à la population (aide sociale, éducation, santé...). Mais cette tendance change avec la contraction de plus en plus importante des financements publics. Des coopératives sociales voient progressivement le jour.

Malgré cette particularité, le volontariat est très développé, plus qu'en Grande-Bretagne par exemple. Il s'exerce essentiellement dans le domaine sportif et culturel. Les structures sont généralement basées principalement sur le volontariat, elles fonctionnent sans subside avec des cotisations et des dons.

### Le modèle continental

Cette catégorie regroupe l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse. Ces deux derniers ont par ailleurs le nombre le plus élevé de volontaires.

Dans ces pays, il existe une distinction entre volontariat « de terrain » et volontariat « de gestion ». Les volontaires « de gestion »





sont en fait les membres d'assemblées générales, de conseils d'administration et d'organes de décision décentralisés. Ils ont bien souvent de grandes responsabilités au sein des associations. En France par exemple, certains parlent de « dirigeants associatifs » pour désigner ces volontaires particuliers<sup>2</sup>.

5

Les associations de ces pays sont très professionnalisées. Le volontariat est considéré comme complémentaire à l'emploi salarié.

### Quid des pays de l'est ou de l'Europe méditerranéenne?

Le bénévolat est moins développé dans les pays méditerranéens et d'Europe de l'est, où les associations ont longtemps été réprimées par des régimes dictatoriaux.

### 3. Et le cadre européen dans tout ça ?

L'Europe est devenue un territoire en tant que tel avec ses propres frontières. Certains disent même que le mur de Berlin a été repoussé aux frontières de Schengen. Ces frontières font débat mais ce n'est pas l'objet de notre question ici. Nous nous concentrons plutôt sur l'existence d'un territoire à part entière pour le volontariat.

En 1989, les représentants des nations démocratiques avaient accueilli la chute du mur de Berlin comme une véritable victoire. On parlait à l'époque d'une application réelle de l'article 13 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme : « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien ». Néanmoins, cet enchantement retombera bien vite et des mesures seront prises pour limiter le droit de se déplacer. Lors de la quatrième conférence des ministres européens responsables des questions de migrations en 1991

---

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur le volontariat de gestion, cliquer [ici](#).





au Luxembourg, les participants s'accorderont sur le droit de se déplacer librement mais pas sur la liberté de s'installer ou de travailler. Qu'en est-il du volontariat?

Les individus peuvent indéniablement se déplacer plus facilement d'un pays à l'autre. On voyage sans passeport, on ne doit plus changer sa monnaie, etc. Mais il n'en est pas de même avec le volontariat. Très peu d'Etats européens ont légiféré en la matière et une personne considérée comme volontaire en Belgique ne le sera pas nécessairement en France ou au Pays-Bas.

6

### Les initiatives pour un cadre européen

Suite à l'Année européenne du volontariat et conscients de l'importance que le volontariat pouvait jouer dans le cadre de la construction identitaire européenne, la Commission et le Parlement européens ont pris diverses initiatives pour faciliter, soutenir et développer le volontariat.

Cette année européenne a permis de constituer un agenda politique pour guider l'UE dans ces décisions touchant au volontariat : le Programme d'action pour le volontariat en Europe (PAVE).<sup>3</sup>

Le but des institutions européennes est, entre autres, de faciliter le volontariat transfrontalier. C'est pourquoi, en juin 2012, la Commission européenne a lancé une consultation sur les futures règles concernant l'entrée et le séjour des chercheurs non-nationaux, des étudiants, des élèves, des stagiaires non rémunérés et des volontaires de l'UE. Les résultats de la consultation ont été intégrés dans le projet de révision des directives européennes sur l'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'études, d'échange d'élèves, de

---

<sup>3</sup> <http://www.cev.be/pave-translations-by-cev-members/>





formation non rémunérée ou de volontariat et de ressortissants de pays tiers à des fins de recherche scientifique<sup>4</sup>.

Le Parlement européen a également publié un rapport sur le volontariat transfrontalier dans l'UE en soulignant l'importance de développer les possibilités de volontariat pour tous les âges et pour les personnes de tous horizons<sup>5</sup>.

Une autre consultation publique a été lancée en décembre 2012 par la Commission européenne et concerne la révision des dispositions de l'UE sur la coordination des prestations de soins de longue durée et des allocations de chômage, en particulier en référence au règlement (CE) n ° 883/2004<sup>6</sup>. La consultation vise à recueillir des avis sur la façon d'éliminer les problèmes ou les obstacles dans le domaine de la coordination du chômage et les prestations de soins de longue durée pour les personnes qui sont dans une situation transfrontalière. Cela concerne notamment le volontariat.

## Conclusion : de nouveaux modèles pour demain ?

Le volontariat évolue, tant au niveau de ses frontières symboliques avec le travail qu'au niveau de ses frontières territoriales.

---

<sup>4</sup> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:375:0012:0018:En:PDF>

<sup>5</sup> <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A7-2012-0166+0+DOC+PDF+V0//EN>

<sup>6</sup> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:166:0001:0123:en:PDF>





En effet, les séparations idéologiques entre volontariat et salariat changent. La relation entre les deux est en train d'évoluer et l'ensemble du monde du volontariat le ressent, quel que soit le modèle dans lequel il évolue (continental, nordique ou anglo-saxon...). Cette relation est « réversible » dans le temps. Des fonctions aujourd'hui salariées étaient autrefois exercées de façon bénévole, comme par exemple les infirmières, les travailleurs sociaux... Plusieurs services ont pu ainsi être testés et des besoins ont pu être remplis. Les effets de la crise pourraient peut-être renverser cette tendance.

8

Les jeunes générations font aussi évoluer les mentalités. Elles attendent moins de l'Etat et des institutions. La Génération Y n'est pas la génération « pourquoi » mais la génération « comment ». Les jeunes qui s'engagent aujourd'hui sont animés par la recherche de solutions pratiques.

Pour ce qui est des frontières territoriales, l'Europe se lance dans de nombreuses initiatives et consultations pour tenter de permettre une plus grande mobilité des volontaires. Mais dans le contexte de crise actuelle et suite aux politiques de plus en plus strictes, ces initiatives vont-elles aboutir ?

Si les frontières semblent aujourd'hui s'effacer, on constate dans les faits que de nombreux modèles de volontariat co-existent en Europe. Les frontières se matérialisent principalement par l'existence d'un cadre légal différencié et par une « définition » du volontariat imprégnée de la culture nationale. Mais il existe pourtant une notion qui n'a pas de frontière : l'engagement. Ce dernier reste marqué par la volonté de l'Homme de s'engager pour une cause, une idée, des valeurs, etc. L'engagement ne serait-il pas finalement le symbole de notre appartenance au même village ?







## Bibliographie

- Lester M. Salamon, S. Wojciech Sokolowski, Megan A. Haddock, and Helen S. Tice, *The State of Global Civil Society and Volunteering: Latest findings from the implementation of the UN Nonprofit Handbook*. Working Paper No. 49. (Baltimore: Johns Hopkins Center for Civil Society Studies, 2012)

[http://ccss.jhu.edu/wp-content/uploads/downloads/2013/04/JHU\\_Global-Civil-Society-Volunteering\\_FINAL\\_3.2013.pdf](http://ccss.jhu.edu/wp-content/uploads/downloads/2013/04/JHU_Global-Civil-Society-Volunteering_FINAL_3.2013.pdf)

- <http://www.universalis.fr/encyclopedie/lois-des-pauvres/>
- *The Ideology of Charity, the Image of the English Poor Law, and Debates over the Right to Assistance in France, 1830-1905*, Timothy B. Smith, *The Historical Journal*, Vol. 40, No. 4 (Dec., 1997), pp. 997-1032  
Published by Cambridge University Press
- <http://www.levolontariat.be/public/files/publications/2013/20130402091051-14942778.pdf>
- BREVILLE Benoi, REKACEWICZ Philippe, « *Faut-il abolir les frontières ?* », *Manière de voir*, n°128, Le Monde diplomatique, Avril-Mai 2013, 97pp.
- <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A7-2012-0166+0+DOC+PDF+V0//EN>
- <http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/e-library/documents/policies/immigration/study-or->





[training/docs/students\\_and\\_researchers\\_proposal\\_com\\_2013\\_151\\_en.pdf](#)

